

ASSUR'TOIT POUR PROTÉGER VOTRE FOYER

Le contrat Assur'Toit est une solution pour garantir vos biens, votre foyer et vous assister au quotidien. Cette offre a été conçue pour s'adapter à vos besoins. Elle prend en compte votre situation.

L'ESSENTIEL

- Des garanties essentielles communes à toutes les formules pour être bien protégé au quotidien.
- Une offre construite selon votre profil :
 - Assur'Toit Version Jeunes, adaptée aux jeunes (18-30 ans),
 - Assur'Toit Version Locataires, dédiée aux locataires, colocataires ou encore aux occupants à titre gratuit,
 - Assur'Toit Version Propriétaires, conçue pour les personnes en cours d'acquisition de leur logement ou propriétaire.
- Un niveau de garantie adapté avec le rééquipement à neuf des biens inclus dans toutes les formules.
- Des services d'assistance innovants :
 - L'assistance d'urgence ou le relogement en cas de sinistre important,
 - Le service SOS Serrurerie en cas de casse, perte ou vol des clés.

LE PRODUIT

> Une assurance habitation qui vous ressemble.

Les + de la Version Jeunes

- La garantie Vol et le rééquipement à neuf de biens multimédias de moins de 3 ans en cas de vol (en option)
- Un tarif préférentiel si vos parents détiennent un contrat [d'assurance habitation pour leur résidence principale à la Caisse d'Épargne](#)

Les + de la Version Locataires

- Le rééquipement à neuf de vos appareils électroménagers et multimédias de moins de 3 ans inclus dans toutes les formules
- Vous pouvez bénéficier de la garantie « Stop Loyer » qui prend en charge les loyers en cas de sinistre rendant le bien assuré inhabitable
- La prise en charge des dommages corporels en cas de sinistre garanti
- L'assurance scolaire en option à 22 €, quel que soit le nombre d'enfants couverts
- La colocation, sans surprime

Les + de la Version Propriétaires

- Le rééquipement à neuf de vos appareils électroménagers et multimédias de moins de 3 ans inclus dans toutes les formules
- Vous pouvez bénéficier de la garantie « Stop Crédit » qui prend en charge les mensualités de crédit jusqu'à 1 an
- Vous pouvez avoir à votre disposition des services d'assistance innovants : SOS Plomberie, une assistance à la prévention et aux économies d'énergies, une prise en charge du diagnostic immobilier jusqu'à 200 €...



Résidence Principale - Garanties

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Garanties de base	• Responsabilité Civile • Défense pénale et recours • Incendie et risques annexes • Dégâts des eaux • Tempête Grêle Neige • Catastrophes naturelles • Catastrophes technologiques • Attentat • Assistance et assistance relogement		
Jeune	• Vol • Vandalisme • SOS serrurerie		
	Rééquipement à neuf biens multimédias de moins de 3 ans, en cas de vol		
Locataire	• Vol • Vandalisme • SOS serrurerie		
		• Dommages électriques • Bris de glaces • Bris de vérandas • Stop loyer • Éléments extérieurs fixes (y compris Installations de Développement Durable)	
			• Dommages corporels • Assistance psychologique • SOS plomberie
	Rééquipement à neuf biens électroménagers et multimédias de moins de 3 ans, en cas de vol	Rééquipement à neuf biens électroménagers et multimédias de moins de 3 ans	Rééquipement à neuf illimité
Propriétaire	• Vol • Vandalisme • SOS serrurerie		
		• Dommages électriques • Bris de glaces • Bris de vérandas • Stop crédit • SOS plomberie • Éléments extérieurs fixes (y compris Installations de Développement Durable)	
			• Dommages corporels • Assistance psychologique • Diagnostic immobilier • Allo prévention et économies d'énergies
	Rééquipement à neuf biens électroménagers et multimédias de moins de 3 ans, en cas de vol	Rééquipement à neuf biens électroménagers et multimédias de moins de 3 ans	Rééquipement à neuf illimité

Résidence Principale - Garanties optionnelles

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Jeune	Assurance scolaire		
Locataire	Assurance scolaire		
		• Responsabilité civile assistante maternelle • Piscine / Jacuzzi - Vélo • Responsabilité civile équidés	
Propriétaire	Assurance scolaire		
		• Responsabilité civile assistante maternelle • Piscine / Jacuzzi - Vélo • Responsabilité civile équidés • Canalisations extérieures	

N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER LE DÉTAIL DE NOS CONDITIONS GÉNÉRALES EN AGENCE OU SUR WWW.CAISSE-EPARGNE.FR

> Une assurance habitation pour assurer vos biens et vous assister au quotidien

- Une plateforme téléphonique pour répondre à toutes vos questions sur votre contrat,
- Une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistre,
- Vos contrats accessibles et consultables 24h/24 sur (www.caisse-epargne.fr) dans votre espace personnel.

Pour souscrire, pensez à apporter lors de votre rendez-vous :

Votre contrat d'assurance multirisques habitation actuel afin de :

- faciliter la mise en place de votre contrat Assur'Toit
- nous permettre de procéder à la résiliation à la concurrence.

À partir du 2^{ème} contrat souscrit, vous pouvez bénéficier d'une remise tarifaire sur votre contrat Auto, Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie !*

* Cette remise est valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat Mon Auto & Moi, d'un contrat Assur'Toit ou d'un contrat Garantie des Accidents de la Vie.

Assur'Toit, Mon Auto & Moi et Garantie des Accidents de la Vie sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 euros. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France. 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris n°493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100. Inter Mutuelle Assurances, GIE : Groupement d'Intérêt Économique au capital de 3 547 170 € inscrit au RCS de Niort sous le n° C 433 240 991 dont le siège est situé 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex.

CAISSE D'ÉPARGNE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

